Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Administration des Douanes et Impôts Indirects

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية
إدارة الجمارك والضرائب غير المباشرة

Rabat, le 1 juillet 2022

CIRCULAIRE N° 6346/210

OBJET : Régimes particuliers.

REFER : - Article 164 -1-e) du code des douanes et impôts indirects ;
- Décret n° 2-22-438 du 16 juin 2022 modifiant le décret n° 2-77-862 du 09 octobre 1977 pris pour l'application du code des douanes et impôts indirects, publié au Bulletin Officiel n° 7101 du 20 juin 2022.

Conformément aux dispositions combinées de l'article 164-1-e du Code des Douanes et Impôts Indirects (CDII) et de l'article 190-e-2 du décret n° 2-77-862 du 9 octobre 1977, sont admis en franchise des droits et taxes à l'importation, les produits et objets d'une valeur n'excédant pas 1250 dirhams, envoyés aux personnes physiques ou morales ayant leur résidence habituelle au Maroc, à l'exclusion des boissons alcoolisées et tabacs.

A présent, le service est informé que le décret n° 2-22-438 visé en référence a modifié l'article 190-e-2° précité, afin d'exclure de la franchise des droits et taxes à l'importation, les produits et objets acquis via les transactions réalisées par procédé électronique, sous réserve du respect des engagements internationaux souscrits en la matière par notre pays.

Ainsi, à compter du 1er juillet 2022, toute marchandise acquise sur les plates-formes de commerce électronique sera assujettie aux droits et taxes applicables à l'importation et ce, quelle que soit sa valeur.

Il va sans dire que les envois exceptionnels dépourvus de tout caractère commercial, d'une valeur n'excédant pas 1250 dirhams et expédiés directement de particulier à particulier, demeurent éligibles à la franchise des droits et taxes à l'importation.

Toute difficulté d'application sera signalée à l'Administration Centrale sous le timbre de la présente.

Le Directeur Général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects

Nabyl LAKHDAR

SGIA/Diffusion/01-07-22/09h35

www.douane.gov.ma
شارع النخيل، حي الرياض – الرباط – المغرب • الهاتف: 00 90 57 537 212+ / 00 78 71 537 212+ • الرقم الإقتصادي: 7000 080100
الفاكس: 14/15 78 71 537 212+
Avenue Annakhil Hay Riad - Rabat - Maroc • Tél. : +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • N° Economique : 080100 7000
Fax : +212 537 71 78 14/15

7.7.2022 / 1852
5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:562475701202277142130. Bu kod ile http://dogrulama.tim.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.